



19 mai 2005

## Les PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur)

La recherche est un élément constitutif et majeur de la mission des grandes écoles, soutien de l'excellence de leur formation, de leur visibilité internationale, et de leur participation à la production de connaissances nouvelles et au développement technologique et socioéconomique du pays.

**Multidisciplinaire**, souvent à l'interface entre plusieurs grands domaines académiques où les grandes écoles constituent des références, menée en **étroite liaison avec les entreprises**, tournée vers l'**innovation** et la **création de valeurs**, elle contribue à l'insertion régionale de chaque établissement et participe à la création de pôles d'excellence.

Les universités, qui ont jusqu'ici privilégié le pilotage par les disciplines académiques en amont, et les grandes écoles, qui s'orientent davantage sur la demande et la pertinence sociale, sont **deux dispositifs profondément complémentaires**, aptes à **s'enrichir mutuellement** de leurs expériences séculaires ; chacune de ces filières progresse à la fois en assumant les principes qui la régissent et en empruntant à l'autre ce qu'elle a de meilleur. Cette interaction constitue une richesse extraordinaire pour la France, si elle sait résister à la tentation de l'uniformisation.

La Conférence des Grandes Ecoles salue à ce titre le caractère novateur des PRES, structures visant à mieux organiser les partenariats entre les différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche par une meilleure synergie et une plus grande convergence de moyens.

Cependant, pour que les PRES puissent apporter la valeur ajoutée que chacun est en droit d'en attendre, la Conférence des Grandes Ecoles souligne que :

- la réussite d'un PRES sera déterminée par la **qualité des valeurs et des ambitions partagées** par ses membres,
  - la **visibilité accrue** obtenue grâce à un PRES **viendra renforcer** et non remplacer le **capital d'image** de chacun de ses membres.
- **La délégation au sein d'un PRES** ne peut donc remettre en cause la capacité organique des établissements à **exercer leurs missions statutaires** ;
  - **L'engagement d'un établissement dans un PRES** doit être **cohérent et compatible** avec sa participation à d'autres réseaux nationaux ou internationaux ;

- **L'agrégation des forces et des moyens** dans le cadre d'un PRES doit être mise au service d'une dynamique de projets ;
- **Les financements**, et plus généralement les allocations de ressources, doivent être dédiés aux projets du PRES sur la base d'objectifs précis ;
- **Les spécificités des établissements** doivent pouvoir s'exprimer pour éviter les effets de dilution qui prédomineraient dans une logique de structuration purement administrative des PRES ;
- **Le regroupement préalable de certains partenaires** de culture voisine dans une structure intermédiaire doit être possible car il contribue à la **cohérence et à l'efficacité du PRES** ;
- **Les modes de gouvernance** du PRES doivent permettre une **représentation équilibrée** de ses différents membres et favoriser la réactivité et la souplesse. Pour respecter la diversité des projets et l'objectif d'efficacité, **plusieurs modes de gouvernance et de statuts juridiques doivent pouvoir être expérimentés** ;
- **Enfin, compte tenu de la diversité des situations** thématiques, géographiques et institutionnelles, un même établissement doit pouvoir **participer à plusieurs PRES** ; pour la même raison, aucune catégorie administrative d'établissement ne doit être considérée comme indispensable pour constituer un PRES.

**Contacts :**                    Brigitte POREE, CGE (tél : 01.46.34.77.63 - mél : Brigitte.Poree@ensmp.fr)  
                                       Karima CHELBI, Noir sur Blanc (tél : 01 41 43 72 74 - mél : kchelbi@noirsurblanc.com)